

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 44293 B1**
- (51) Cl. internationale : **A24B 1/00; A24B 1/02;
B05B 9/08; B05B 9/00;
A42B 1/24**
- (43) Date de publication : **31.03.2022**

-
- (21) N° Dépôt : **44293**
- (22) Date de Dépôt : **18.12.2018**
- (71) Demandeur(s) : **UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT, PARC TECHNOPOLIS RABAT-SHORE,
CAMPUS UNIVERSITAIRE UIR, ROCADE RABAT-SALE, 11100 SALA EL JADIDA (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **EI ouahabi Mohamed ; Ghogho Mounir ; Ahajjam Mohamed Aymane**
- (74) Mandataire : **MOHSINE BOUYA**

-
- (54) Titre : **Chapeau pulvérisateur automatique pour soins dermatologiques**
- (57) Abrégé : L'invention concerne un Chapeau pulvérisateur automatique pour soins dermatologiques qui permet l'application d'un liquide bénéfique pour la peau et les yeux du porteur afin de rafraîchir la peau en cas de hautes températures, la nourrir et la soigner par des vitamines et minéraux que contient le liquide et qui sont essentiels pour une meilleure santé dermatologique. Ce produit est fondé sur un contrôle de pulvérisation permettant un traitement automatique et maintenu durant toute la journée.

Abrégé :

L'invention concerne un Chapeau pulvérisateur automatique pour soins dermatologiques qui permet l'application d'un liquide bénéfique pour la peau et les yeux du porteur afin de rafraîchir la peau en cas de hautes températures, la nourrir et la soigner par des vitamines et minéraux que contient le liquide et qui sont essentiels pour une meilleure santé dermatologique. Ce produit est fondé sur un contrôle de pulvérisation permettant un traitement automatique et maintenu durant toute la journée.

Description :

Chapeau pulvérisateur automatique pour soins dermatologiques

Domaine Technique :

[001] La présente invention concerne les chapeaux pour des applications spécifiques

Technique antérieure :

[002] Plusieurs méthodes existent pour la protection, le rafraîchissement et le soin de la peau du visage et yeux. Les méthodes classiques sont basées sur l'application des traitements dermatologiques directement sur la peau ou yeux du patient par le biais de crèmes ou bien par voie orale. Or, toutes ces solutions sont appliquées d'une façon tardive en plus que l'application des traitements est susceptible à la négligence du patient.

Exposé de l'invention :

[003] La présente invention vise donc à remédier à ces inconvénients en proposant un chapeau avec système de pulvérisation aérée pour la protection et le soin de la peau du visage du porteur permettant une pulvérisation automatique et périodique d'un liquide spécifique pour soigner, rafraichir et protéger la peau du visage et les yeux du porteur.

[004] Le chapeau est caractérisé en ce qu'il contient deux buses sur les deux côtes ayant des ouvertures à travers lesquelles le liquide comprimé est éjecté. Sur le bout du chapeau, il y a une place où est placée la cartouche de recharge contenant le liquide de pulvérisation. Un circuit permet de lier le réservoir avec les buses de pulvérisation. L'utilisateur règle au choix la fréquence de pulvérisation automatique à l'avance à travers un bouton à levier. Le système est géré par une carte de commande et alimenté par des piles.

[005] Dans les dessins qui illustrent l'invention,

La FIGURE 1 est une vue en perspective du chapeau

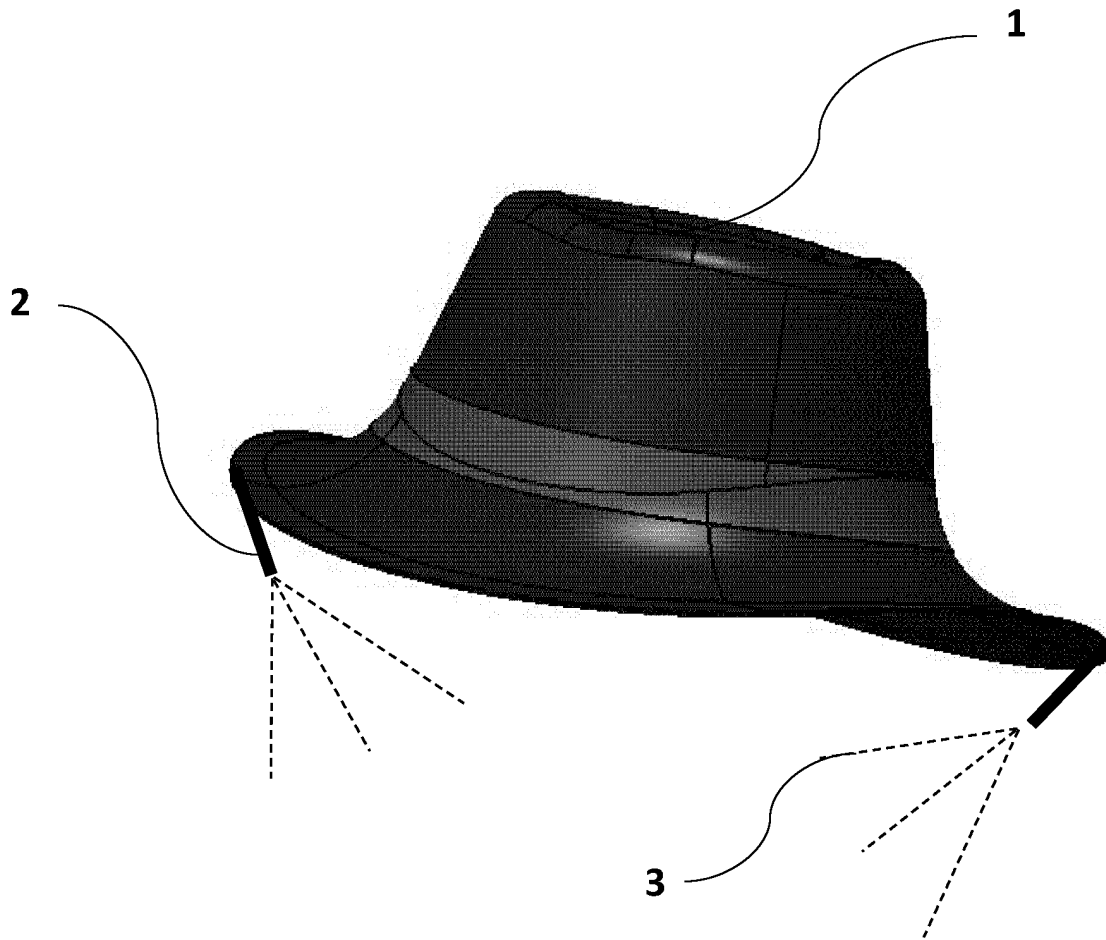
[006] En se référant aux dessins, on verra que le chapeau (1) contient des buses de pulvérisation (2) sur ses deux côtés. Les buses permettent d'éjecter automatiquement un liquide (3) selon une fréquence définie à l'avance par l'utilisateur.

Revendications :

1. Chapeau pulvérisateur automatique pour soins dermatologiques caractérisé en ce qu'il contient des buses fixées sur le chapeau permettant la pulvérisation d'un liquide avec une fréquence donnée fixée par l'utilisateur.
2. Chapeau pulvérisateur pour soins dermatologiques selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'utilisateur sélectionne la fréquence de pulvérisation en actionnant un bouton lié à une carte de commande.
3. Chapeau pulvérisateur pour soins dermatologiques selon la revendication 1 caractérisé en ce que les buses sont liées à un réservoir de liquide à travers une tuyauterie.

Dessins :

Fig. 1





**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée
par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 44293	Date de dépôt : 18/12/2018
Déposant : UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	
Intitulé de l'invention : Chapeau pulvérisateur automatique pour soins dermatologiques	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté <input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications exclues de la brevetabilité <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
Examineur: Abdelfettah EL KADIRI	Date d'établissement du rapport : 21/02/2019
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	



Partie 1 : Considérations générales**Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 Page
- Revendications
3
- Planches de dessin
1 Page

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : A24B1/00, A24B1/02, A42B1/24, B05B9/00, B05B9/08

CPC : A42B1/008

Plateformes et bases de données électroniques de recherche :

EPOQUENET, WPI, ScienceDirect, ORBIT

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	FR2647645 A1, BRISCADIEU PHILIPPE [FR], 1990-12-07	1,3
A	Document en entier	2
X	US2015273502 A1, BELL NORRIS [US], 2015-10-01	1, 3
A	Document en entier	2
X	US6938831 B1, BROWN GARY [US], 2005-09-06	1, 3
A	Document en entier	2

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté***- Remarques de clarté*

Le fait d'utiliser le chapeau pulvérisateur pour les soins dermatologiques n'est pas limitant, les caractéristiques techniques de la revendication 1 considérées pour la recherche et l'examen sont : « chapeau avec des buses de pulvérisation d'un liquide ». Aussi le fait de choisir les fréquences de pulvérisation dans la revendication 1 est considéré comme un résultat recherché, et le demandeur est invité à revendiquer les caractéristiques techniques qui permettent ce résultat (comment choisir les fréquences de pulvérisation).

Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté	Revendications 2 Revendications 1, 3	Oui Non
Activité inventive	Revendications 2 Revendications 1, 3	Oui Non
Application Industrielle	Revendications 1-3 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : FR2647645 A1
D2 : US2015273502 A1
D3 : US6938831 B1

1. Nouveauté

Le document D1 (les chiffres entre parenthèses s'applique à ce document) divulgue un chapeau qui comporte un dispositif pour la production d'un jet liquide pulvérisé comprenant un corps (7) de maintien sur la tête incorporant un réservoir (2) et dont une portion est formée de canalisation (3) pour diriger l'eau dans une direction avant et pourvu d'une pompe (6) pour la propulsion de l'eau dans la canalisation (3) reliée à son extrémité à une buse de pulvérisation.

Le document D2 divulgue un chapeau vaporisateur d'eau porté par l'utilisateur avec le bord en position sur le visage de l'utilisateur, possède une pompe à bulbe dépressible qui induit l'évacuation de fluide du réservoir et vers les buses de pulvérisation dispersées en introduisant de l'air dans l'extrémité supérieure du réservoir.

Le document D3 divulgue un chapeau pulvérisateur comprenant un réservoir intégré et une pompe avec poignée actionnée de manière à créer un jet de pulvérisation dirigé vers le visage et le front de l'utilisateur par une buse de pulvérisation.

Ainsi, les caractéristiques techniques des revendications 1, 3 (notamment les buses de pulvérisation et le réservoir intégré) sont anticipées par les documents D1, D2, D3 considérés séparément.

Par conséquent, l'objet des revendications 1, 3 manque de nouveauté conformément à l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Aucun document ne divulgue les mêmes caractéristiques contenues dans la revendication 2. Par conséquent, l'objet de la revendication 2 est nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Activité inventive

Le document D1 est considéré comme l'état de l'art le plus proche de l'objet de la revendication 2.

L'objet de la revendication 2 diffère de D1 en ce que la pulvérisation et sa fréquence est commandée par un bouton lié à une carte de commande.

Le problème à résoudre par la présente demande peut être considéré comme la fourniture d'une manière alternative pour actionner et sélectionner la fréquence de pulvérisation.

Les documents D1, D2 ou D3 divulgue que la pompe crée un jet de pulvérisation, sans mentionner le fait de pouvoir sélectionner la fréquence de pulvérisation via un bouton lié à une carte de commande.

Ainsi, l'objet de la revendication 2 semble impliquer une activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Application industrielle

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.